

VOLET 1

Les déclarations de captures de saumon atlantique en 2019

Les captures totales en 2019 sont estimées à 1694 saumons dont 1205 pris à la ligne. Elles sont légèrement inférieures à la moyenne observée ces dix dernières années (-8%).

Malgré une légère reprise par rapport à 2018, l'effectif des saumons pris à la ligne en 2019 reste nettement plus faible que la moyenne de ces dix dernières années (-29%) (Figure 1). Une forte baisse est observée en Seine-Normandie (-62%) et en Bretagne (-44%). Une forte augmentation des captures est néanmoins observée sur le bassin de l'Adour-Garonne (+95%). Les captures ont atteint 15% du TAC global national en 2019 (Chapitre 4). Sur 29 cours d'eau gérés par TAC, deux arrêtés de fermetures anticipées ont été pris dont un pour atteinte d'un TAC.

En 2019, l'effectif des saumons capturés par la pêche professionnelle a augmenté de 228% par rapport à la moyenne des dix dernières années.

En 2019, 10 saumons capturés ont été déclarés par les pêcheurs amateurs en mer de la Baie du Mont-Saint-Michel (+ 150 % par rapport à 2018).

Tableau 1: Captures de saumons en 2019 par cours d'eau et par âge de mer et moyenne des 10 dernières années (Mdda)

Région/Cours d'eau	PHM	1HM	Total et tendance	Mdda
CANCHE	1	4	5	5
AUTHIE	1	1	2	4
ARTOIS PICARDIE	2	5	7	10
BRESLE	0	2	2	18
ARQUES	1	1	2	20
TOUQUES	0	2	2	3
VIRE	1	1	2	3
SAIRE	0	7	7	10
SIENNE	18	24	42	65
SEE SELUNE	62	74	136	383
SEINE-NORMANDIE	82	111	193	504
COUESNON	5	38	43	54
GOUET	0	0	0	2
LEFF	4	2	6	12
TRIEUX	17	14	31	57
JAUDY	0	0	0	9
LEGUER	50	19	69	105
DOURON	5	9	14	23
PENZE	6	20	26	40
ABER-ILDUT	1	5	6	11
ABER-BENOIT	1	0	1	2
ABER-WRACH	0	1	1	6
ELORN	14	4	18	54
RIVIERE DAOULAS	0	0	0	5
AULNE	11	2	13	45
BRETAGNE NORD	114	114	228	425
GOYEN	2	12	14	51
ODET + AFFL	18	34	52	59
AVEN	6	14	20	52
ELLE + AFFL	34	110	144	227
SCORFF	9	10	19	49
BLAVET	23	31	54	79
KERGROIX	0	0	0	1
BRETAGNE SUD	92	211	303	518
BRETAGNE	206	325	531	943
GAVE OLORON + PAU	364	48	412	212
GAVE MAULEON	33	4	37	23
NIVE	5	0	5	7
GAVE PAU	18	2	20	20
ADOUR GAVES	420	54	474	243
TOTAL A LA LIGNE	710	495	1205	1698
Captures pros en Adour-Gaves (zone fluviale)	430	49	479	146
TOTAL PROS	430	49	479	146
Baie du Mont-Saint-Michel	0	10	10	
SAISON 2019	1140	554	1694	1844

1. Les captures de saumons en 2019

Les estimations de captures de saumons en zone fluviale sont représentées par cours d'eau et par âge marin (tableau 1 ; figure 1). 1HM signifie un hiver marin soit un castillon et PHM signifie plusieurs hivers marins soit un saumon de printemps. La moyenne des 10 dernières années (Mdda) figure en dernière colonne. L'évolution des données par rapport à la Mdda est représentée par les flèches :

- ↑ Forte progression (sup. à +50%)
- ↗ Légère progression (de +10% à +50%)
- Stable (de -10% à +10%)
- ↓ Forte diminution (inf. à -50%)
- ↘ Légère diminution (de -10% à -50%)

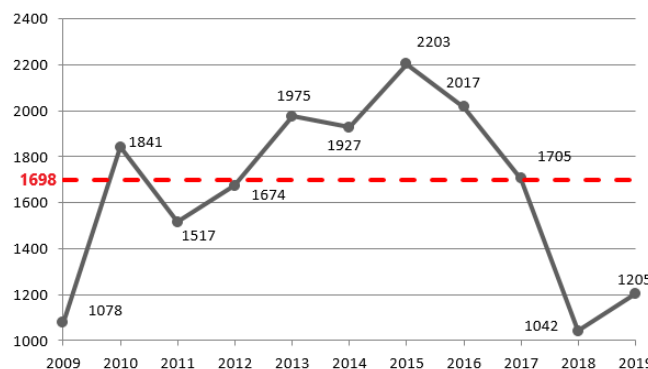


Figure 1: Evolution des effectifs estimés de captures à la ligne ces 10 dernières années (Moyenne des 10 dernières années en pointillé rouge)

2. Proportion des saumons de printemps et des castillons

D'après les lectures d'écaillés, la proportion de castillons et de saumon de printemps dans les captures en zone fluviale semble être au-dessus de la moyenne, en faveur d'une quantité plus importante de saumon de printemps. (Figure 2).

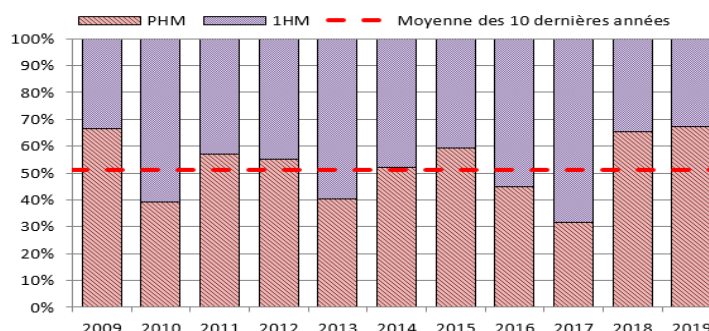


Figure 2: Proportion des saumons de printemps et des castillons dans les captures annuelles estimées en zone fluviale

VOLET 1

Tableau 2: Synthèse des tailles et poids moyens des saumons déclarés en 2019 par âge marin

3. Caractéristiques biométriques

Les caractéristiques biométriques des poissons (taille, poids) sont des indicateurs de l'évolution des populations de saumon atlantique (tableau 2).

	2019		Mdda		Record
	PHM	1HM	PHM	1HM	
Taille moyenne (en mm)	➔ 775	➔ 605	769	612	1000 mm (pour 9390g sur Le Gave d'Oloron)
Poids moyen (en g)	➔ 4578	➔ 1884	4399	1997	9390 g (pour 1000mm sur Le Gave d'Oloron)

4. Consommation des Totaux Autorisés de Captures (TAC) pour la saison 2019

Les Comités de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) des cours d'eau bretons (depuis 1996) et du bassin Seine Normandie (depuis 1998 pour la Basse-Normandie et 2010 pour la Haute-Normandie) ont adopté un mode de gestion de pêche des saumons basé sur un Total Autorisé de Captures (TAC). Ce TAC, défini par bassin, est calculé sur la base de surface d'habitats favorables à la croissance des juvéniles de saumons ou tacons et la capacité d'accueil de ces mêmes habitats. Il est fixé de façon à préserver, en fin de saison de pêche, un contingent de géniteurs suffisant (cible d'échappement) pour garantir à long terme le renouvellement optimal des populations.

Depuis 2000, des TAC spécifiques de saumons de printemps par bassin ont été institués afin de modérer les prélèvements sur cette frange sensible de la population de saumons en déclin.

La figure suivante illustre la consommation des TAC révisés (de saumons de printemps ou PHM et globaux) en fin de saison de pêche et les fermetures anticipées de pêche.

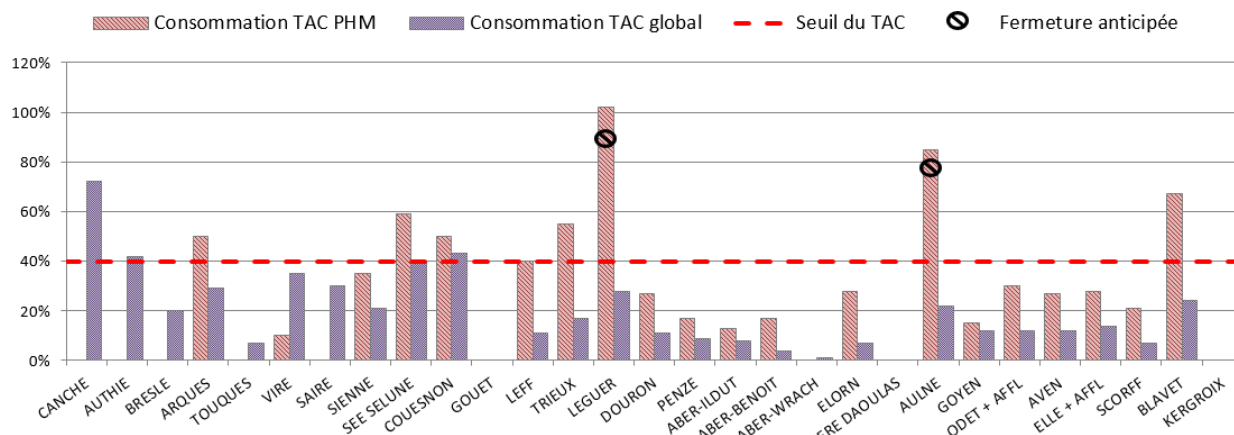


Figure 3: Consommation des TAC des rivières de Bretagne et de Normandie en 2019

5. La saison au travers des carnets de pêche

Le suivi des carnets de pêche individuels, effectué depuis 1995, apporte des informations et des enseignements précieux sur l'activité de la pêche des saumons (tableau 3).

Tableau 3: Synthèse des données issues des carnets de pêche recueillis en 2019

	2019 et tendance	Mdda
Nombre de carnets exploitables	👉 39	67
Effort		
Nombre total de sorties	📉 844	1911
Nombre moyen de sorties par pêcheur	👉 21	30
Durée moyenne d'une sortie (heures)	👉 3,5	4
Effort moyen par pêcheur (heures)	👉 74	125
Captures par unité d'effort		
Nombre total de captures	📉 31	89
Nombre moyen de captures par pêcheur	➔ 1,3	1,4
Nombre maximal de captures par pêcheur	👉 6	9
Nombre maximal de captures par sortie	👉 3	2
% de bredouilles	👉 66%	46%
Nb moyen d'heures par capture		
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (ensemble de la saison)	➔ 93	94
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (mars à mai)	👉 175	156
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (juin à octobre)	➔ 59	64

Le faible nombre de carnets de pêche affecte la précision des résultats exposés ci-après.

L'augmentation du nombre de carnets de pêche est essentielle pour augmenter le nombre et la qualité des informations recueillies.

VOLET 2

Les déclarations de captures de truite de mer en 2019

353 captures de truite de mer ont été déclarées en 2019. Les déclarations présentent une augmentation de 18% par rapport à la moyenne des dix dernières années. Les chiffres sont en baisse en Artois-Picardie (-27%) et sur les autres bassins à l'instar de la Seine Normandie (-13%).

Les déclarations de captures pour les pêcheurs professionnels sur le bassin de l'Adour sont en nette progression (+225%).

Tableau 4: Captures déclarées de truite de mer en 2019

Région Cours d'eau	Captures déclarées	Mdda
SLACK	4	6
CANCHE	30	30
AUTHIE	13	26
ARTOIS PICARDIE	47	64
BRESLE	24	24
ARQUES	62	41
DURDENT	11	8
VARENNE	0	0
SAANE	1	1
VALMONT	6	14
BETHUNE	2	2
ANDELLE	0	2
RISLE	2	3
HAUTE NORMANDIE	108	110
TOUQUES	85	91
DIVES	1	1
CALONNE	2	0
MUE	0	0
SOULLES	0	1
SELUNE	2	2
SEE	1	2
BASSE NORMANDIE	91	118
SEINE NORMANDIE	199	228
Autres régions (Bretagne, Adour Gaves)	29	30
Total pros	78	24
SAISON 2019	353	346

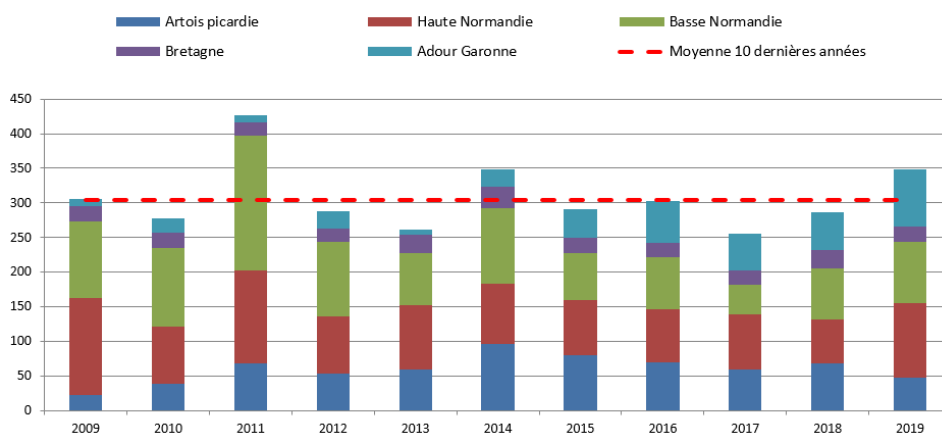
Face à la faible participation de ces dernières années, le taux d'échantillonnage est faible et affecte la précision des résultats exposés ci-après.

L'amélioration de la participation des pêcheurs de truite de mer est essentielle pour augmenter le nombre et la qualité des informations recueillies.

6. Les déclarations de captures de truite de mer en 2019

Le suivi des captures de truite de mer a été instauré en 1992 dans un premier temps sur les cours d'eau des régions Normandie et Artois Picardie, où cette espèce est particulièrement bien implantée. A compter de 1996, ce suivi s'est étendu à tous les cours d'eau classés à truite de mer de la façade atlantique (Tableau 4 ; figure 4).

Figure 4: Distribution du nombre de déclarations de captures par région ces 10 dernières années



7. L'histoire par les écailles

Riche en enseignements, la lecture des écailles permet de connaître les histoires de vie des truites déclarées, dont le nombre de fraies, leur âge de rivière et leur âge de mer (Figure 5).

Le premier chiffre représente l'âge de rivière, et les chiffres romains le nombre d'hivers passés depuis son départ en mer. Le + correspond à la reprise de croissance après le dernier hiver. L'axe horizontal indique les années de naissances.

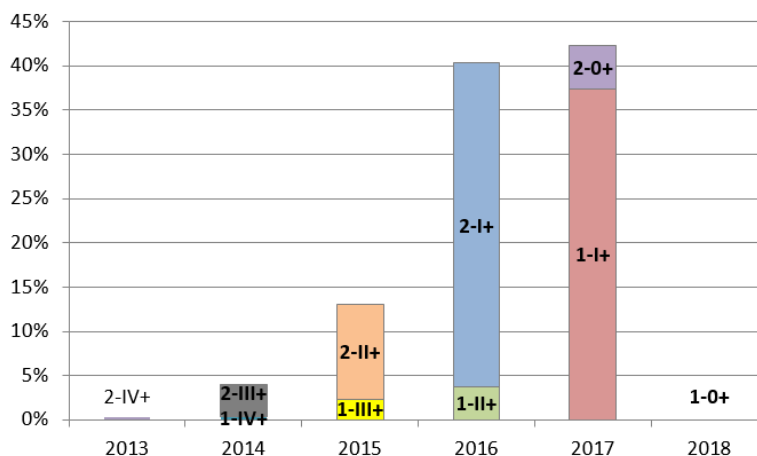


Figure 5: Répartition des âges des truites de mer déclarées en 2019

Tableau 5: Synthèse des tailles et poids moyens des truites de mer déclarées en 2019

8. Caractéristiques biométriques

Les caractéristiques biométriques des poissons (taille, poids) sont des indicateurs de l'évolution des populations de truite de mer (Tableau 5).

	2019	Mdda	Records
Taille moyenne (en mm)	→ 5562	568	770 mm (sur la Canche)
Poids moyen (en g)	→ 2270	2322	5300 g (sur l'Arques)

Tableau 6: Synthèse de données issues des carnets de pêche recueillis en 2019 pour la truite de mer

9. La saison au travers des carnets de pêche

Le suivi des carnets de pêche individuels, effectué depuis 1992, apporte des informations et des enseignements précieux sur l'activité de la pêche des truites de mer (Tableau 6).

	2019 et tendance	Mdda
Nombre de carnets exploitables	→ 25	25
Effort		
Nombre total de sorties	→ 640	648
Nombre moyen de sorties par pêcheur	→ 25	27
Durée moyenne d'une sortie (heures)	→ 3	2,7
Effort moyen par pêcheur (heures)	→ 77	72
Captures par unité d'effort		
Nombre total de captures	→ 68	83
Nombre moyen de captures par pêcheur	→ 2,7	3,5
Nombre maximal de captures par pêcheur	→ 13	18
Nombre maximal de captures par sortie	→ 2	3,0
% de bredouilles	→ 44%	46%
Nb moyen d'heures par capture		
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (ensemble de la saison)	→ 29	22
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (mars à mai)	→ 290	75
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (juin à octobre)	→ 25	21

VOLET 3

Les pêcheurs en 2019

Le nombre de Cotisations pour la Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA) 'migrateurs' est en baisse par rapport à la moyenne des dix dernières années (- 11%).

Les prescriptions particulières liées à la pratique de la pêche du saumon en zone fluviale obligent les pêcheurs à déclarer leurs captures depuis 1987. Le suivi des captures de truite de mer, basé sur des déclarations volontaires, est quant à lui instauré depuis 1992. Depuis 2000, les cotisations spécifiques « saumons » et « truite de mer » sont regroupées en une Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques migrateurs (CPMA migrateurs) (Tableau 7 ; figure 6).

Tableau 7: Nombres de CPMA en 2019 par grands bassins hydrographiques (source: FNPf)

Grands bassins	2019	Mdda
Artois-Picardie	→ 355	396
Seine-Normandie	→ 1111	1448
Loire-Bretagne	→ 1374	1559
Adour-Garonne	→ 946	872
Total	→ 3786	4227

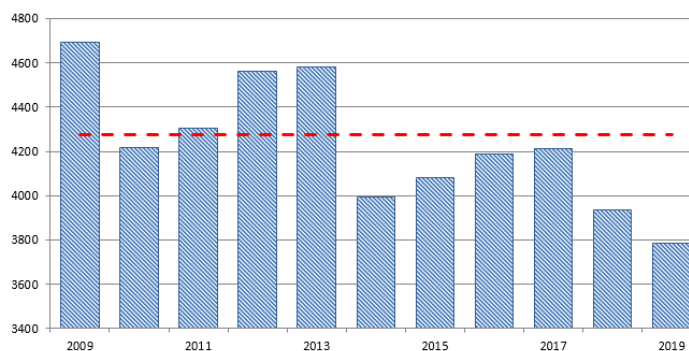


Figure 6: Evolution du nombre de CPMA migrateurs en France ces 10 dernières années (en pointillé, la moyenne des 10 dernières années)